



C.H. LAVEUR



Lavaur, le 21 septembre 2009

## DECLARATION DES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT DU 21/09/09

QUELLES QUALITES DES SOINS, QUELLES CONDITIONS DE TRAVAIL ?  
ET QUELLE RESPONSABILITE HIERARCHIQUE ?

Au niveau national, 71% des français considèrent que la prise en charge actuelle des personnes âgées par les pouvoirs publics n'est pas satisfaisante, selon une enquête TNS SOFRES (23 et 24 avril 2009) commandée par la Fédération Hospitalière de France (FHF).

Les médias nationaux relatent aussi parfois, dans des émissions à sensations (voir France 2 du 22 octobre 2008) les conditions d'accueil et de prise en charge de nos aînés.

La CGT, bien évidemment n'attend pas les sondages et les émissions T.V. pour dénoncer les mauvaises conditions de travail dans ces services et les répercussions éventuelles sur la qualité des soins.

L'équipe de l'USLD s'est retrouvée en grande difficulté, dans un premier temps par manque d'anticipation d'un absentéisme maladie et maternité et dans un deuxième temps par l'accumulation prévisible d'arrêts maladie supplémentaires liés à la forte dégradation des conditions de travail.

Nous avons constaté dans le service USLD cet été une accumulation des situations de travail en sous effectifs : 14 situations recensées depuis fin Mai, avec à de nombreuses reprises 1 seule IDE pour 2 étages, 60 résidents dont 5 fins de vie et 10 surveillances lourdes...

De même des IDE intérimaires se sont retrouvées seules dans le service...

**Ces situations génèrent des états de stress importants chez les agents, et ont des conséquences néfastes sur la santé de ces derniers et sur la sécurité au travail.**

Le médecin du travail doit être une ressource en terme d'identification du stress et la CGT réaffirme le rôle pivot de ce médecin. Ceci étant, la hiérarchie ne saurait se soustraire à ses responsabilités et obligations en termes de protection de la santé physique et morale des salariés.

A ce sujet il nous a été impossible d'accéder au registre des dangers graves et imminents dans lequel nous souhaitions consigner officiellement ces situations. L'obstination du Directeur s'apparente à un délit d'entrave, on tente ainsi de nous empêcher d'exercer nos missions syndicales, et de défendre les droits des agents concernés.

Nous avons donc informé les autorités de tutelles, ainsi que l'inspection du travail des agissements de la Direction. Celle-ci nous conforte dans notre requête, et, en date du 02 septembre 2009, demande instamment à Monsieur le directeur de l'hôpital de Lavour, de remettre ce registre aux membres du CHSCT à chacune de leur demande.

Ce n'est pas en tout état de cause au Directeur de décider de la recevabilité des dits éléments. Nous avons déjà interpellé le Directeur par lettre en date du 19/06/09 redoutant une période sensible pour cet été...nous avons malheureusement raison. Le Pdt du CA en ce qui le concerne a été informé par lettre en date du 16/07/09.

Sa réponse laisse à penser qu'il ne se sent pas concerné, préférant probablement l'exercice des « entrechats » à l'occasion de l'inauguration avec la Ministre du service USLD.

La CGT soutiendra et défendra, encore et toujours, ses collègues soumis à de tels traitements mais également les résidents qui ne sont pas épargnés par la même occasion. Pour rappel la Médecine et la MAPAD sont aussi confrontés à des difficultés chroniques du même type ou apparentées.

De tout cela nous sommes prêts à débattre et échanger au CHSCT ou CTE, avec les acteurs concernés, si tant est qu'on nous en laisse la possibilité...

**CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !**

**Consultez notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr).**

**Permanence le mardi de 9 à 16 heures. Tél. : 30 38 mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)**